



Frais de retour achat à un particulier

Par **Jimmy89**, le **23/03/2019** à **14:20**

Bonjour, rnrnJ achete un autoradio dune valeur de 30 € sur un site de petites annonces. Il est convenu de lui envoyer le cheque a reception du colis, dans l annonce il est precise que l autoradio est en parfait etat de fonctionnement aucun probleme a signaler. Habituellement on paye avant expedition mais ce vendeur fait l inverse. rnrnJe recois l autoradio il est cassé on entend du bruit a l interieur et ne fonctionne pas. Le vendeur est au courant il me dit aussi j ai ajoute un 2eme autoradio en consolation, seulement c est surtout le 1er qui m interesse! Il m a envoye 2 autoradios, celui qui m interesse HS et un autre qui fonctionne mais pas du tout celui que je voulais. rnrnJe refuse donc de payer et je suis honnete je vais lui renvoyer l autoradio mais je vais perdre le prix du colissimo. Je peux exiger qu il paye les frais de retour? Il veut soit le paiement soit le retour a mes frais. rnrnCe n est pas un probleme de retractation mais d objet reçu casse, pas du tout conforme a l annonce et vendeur parfaitement au courant. rnrnMerci bien!

Par **morobar**, le **24/03/2019** à **09:37**

Bonjour,rnVous lui indiquez tenir à sa disposition le matériel pendant les 2 années à venir avant de les déposer en déchetterie.rnIl peut donc envoyer un transporteur ou un emballage postal pré-payé en vous avisant.